

DECRET N°2016-878 DU 03 NOVEMBRE 2016
PORTANT NOMINATION DE DIRECTEURS
D'ADMINISTRATION CENTRALE AU MINISTERE AUPRES
DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET ET DU
PORTEFEUILLE DE L'ETAT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois, tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le décret n°93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction publique ;
- Vu le décret n°98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu le décret n°2016-02 du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-21 du 27 janvier 2016 portant attributions des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2016-339 du 25 mai 2016 ;
- Vu le décret n°2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article 1 : Sont nommées Directeurs d'Administration Centrale à la Direction Générale des Impôts au Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur **CAMARA Abdoulaye**, Administrateur des Services Financiers, Matricule 239 579-M, Catégorie A, Grade A5, Directeur de la Législation, du Contentieux et de la Documentation ;
- Monsieur **COULIBALY Drissa**, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 204 537-Z, Catégorie A, Grade A6, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation ;
- Monsieur **PALE Sié Amadou**, Administrateur des Services Financiers, Matricule 151125-N, Catégorie A, Grade A4, Directeur des Moyens Généraux et de l'Équipement, de la Direction Générale des Impôts ;
- Monsieur **COULIBALY Arsène Emile**, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 204 541-D, Catégorie A, Grade A6, Directeur de la Planification, des Etudes et Statistiques Fiscales ;
- Monsieur **KANATE Mafemory**, Administrateur des Services Financiers, Matricule 234814-L, Catégorie A, Grade A4, Directeur de l'Informatique ;
- Monsieur **KOIDOU Békounoudjo Patrick**, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 239 575 H, Catégorie A, Grade A6, Directeur des Grandes Entreprises ;
- Monsieur **AHUELIE Manouan Alain-Marie**, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 256 192 T, Catégorie A, Grade A6 ;
- Monsieur **KONE Soungalo**, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 242 723 G, Catégorie A, Grade A6, Directeur des Vérifications Fiscales Nationales ;
- Monsieur **SEKA Yvan Serge**, Administrateur des Services Financiers, Matricule 246 718 P, Catégorie A, Grade A4, Directeur des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-Risque ;
- Monsieur **KANGA Yao Bruno**, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 234 795-Z, Catégorie A, Grade A6 ;
- Monsieur **KABA-DIAKITE Amadou Tidiane**, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 231 716-W, Catégorie A, Grade A6, Directeur du Domaine, de la Conservation Foncière, de l'Enregistrement et du Timbre ;
- Madame **KOUAME Dakoua épouse ALBUGUES**, Ingénieur Principal des Travaux Publics, Matricule 137 825-E, Catégorie A, Grade A5, Directeur du Cadastre ;

- Madame **KOMET Chiadon Mireille épouse KOIZAN**, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 234 595-R, catégorie A, Grade A6, Directeur de la Communication, de la Qualité et du Civisme Fiscal.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 3 : Le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 03 novembre 2016

Alassane OUATTARA

*Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement*



*Atté Eliane DIMANAGBO
Prélat*